



# BIENVENUE À LA CSN

NOUS Y CROYONS.





BIENVENUE À LA CSN

Photo: © Pascal Rathé

## LA FORCE DU DÉBAT, LA FORCE DU RALLIEMENT

Vous êtes maintenant membre d'un syndicat CSN. Que vous veniez d'entrer dans le monde du travail ou que des événements récents vous aient conduit vers un nouvel emploi, nous sommes très fiers de vous accueillir dans un syndicat de la Confédération des syndicats nationaux. Je vous invite à profiter pleinement de tout ce que votre syndicat peut vous offrir et à participer activement à sa vie démocratique.

En effet, un syndicat CSN, c'est d'abord un lieu démocratique où toutes les opinions peuvent et doivent s'exprimer. Les décisions que vous prenez doivent être le fruit de ces débats. Et c'est primordial, une fois qu'elles sont prises, que tous s'y rallient. C'est ainsi qu'un syndicat CSN devient une force collective dédiée à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, et à la promotion de leurs intérêts.

Cette organisation qu'est la CSN, et que vous apprendrez à mieux connaître, ne cesse de grandir et d'évoluer. Des milliers de femmes et d'hommes, dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'emploi, contribuent par leur militantisme à faire de la CSN un mouvement dynamique et vivant.

Votre syndicat constitue un maillon essentiel de la confédération. La vigueur de notre organisation, sa capacité d'intervention et d'influencer le cours des choses, nous les devons à nos syndicats. Ils sont la source de cette force qui, jour après jour, garantit le maintien des droits des travailleuses et des travailleurs. C'est aussi autour d'eux que se confirme quotidiennement notre engagement à travailler pour réaliser des avancées sociales profitables à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas la capacité de se regrouper.

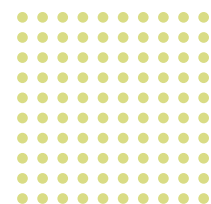
La CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. Des valeurs que vous partagez, j'en suis certain. Nos syndicats, réunis au sein de la CSN, constituent un facteur important de changement et de progrès de la société québécoise. Ils servent aussi à freiner tous ceux qui voudraient voir reculer les solidarités. Nous avons raison d'être fiers de ce que nous réalisons ensemble.

Dans un avenir rapproché, vous serez invité à participer aux activités de votre syndicat.

Que ce soit en matière de santé et de sécurité, de conciliation famille-travail ou d'environnement, vous pouvez vous impliquer! Votre adhésion, nous la souhaitons entière. Travaillons ensemble à imaginer le syndicalisme de demain.

Au nom du comité exécutif de la CSN, je vous souhaite la bienvenue.

**Jacques Létourneau**  
Président de la CSN



# POURQUOI UN SYNDICAT?

Pourquoi un syndicat? C'est une question qui vous vient peut-être à l'esprit. Plusieurs salarié-es se la posent; c'est tout à fait légitime. En effet, si dans les réunions de famille ou lors des pauses santé, on discutait du syndicat comme on discute de la dernière série télévisée à succès, personne ne s'interrogerait sur le sujet. Malheureusement, ce n'est pas le cas. De plus, il y a peu d'endroits dans la société où on prend le temps d'informer correctement les gens sur la nature du syndicalisme, sur ses effets, son fonctionnement, sa contribution, son importance.

Un syndicat, c'est le regroupement des salarié-es d'une même usine, d'une même entreprise ou d'un même établissement qui ont décidé de se donner un cadre légal, un instrument, un outil collectif pour combattre l'arbitraire patronal et l'injustice, pour défendre leurs droits et pour faire valoir leurs revendications tant sur le plan professionnel que social. C'est un lieu d'échanges, de mise en commun et d'action. C'est l'expression démocratique de la majorité et un rempart pour protéger les droits de chaque personne.

Tous les salariés peuvent se «donner un syndicat», à la condition que la majorité d'entre eux (plus de 50%) le souhaite. Apparemment devenues des formalités, la création et l'obtention de la reconnaissance d'un syndicat sont encore souvent le résultat de l'engagement tenace de militantes et de militants qui ont tenu à s'en doter. Encore faut-il se rappeler que le droit de contrôler un pareil instrument collectif et celui de bénéficier de son existence comme individu impliquent des exigences. Participer à son animation, à sa vie, c'est s'assurer qu'il garde le cap sur la défense des droits et des valeurs de ses membres.

**Un syndicat, c'est tout ça!**

# POURQUOI UN SYNDICAT CSN?

## **POUR SE FAIRE RESPECTER!**

On dit d'un syndicat «qu'il est CSN» lorsque les membres qui le composent ont décidé de se joindre au regroupement de syndicats que constitue la Confédération des syndicats nationaux. C'est un choix que font les travailleuses et les travailleurs après mûre réflexion.

Quelquefois, après avoir vécu les limites d'un syndicat non affilié ou après avoir été déçus par une autre organisation syndicale, des groupes d'employé-es se tournent vers la CSN. Souvent, ce choix se fait après avoir constaté, au préalable, son caractère profondément démocratique, l'autonomie dont les syndicats disposent ainsi que la solidarité et l'appui concret qu'apporte la CSN.

Être un syndicat CSN, c'est se joindre à la force que représentent 325 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans plus de 4300 lieux de travail dans tous les secteurs d'activité, regroupés au sein de syndicats qui luttent pour améliorer les conditions de leurs membres.

Être de la CSN, c'est faire le choix de défendre nos droits, tout en sachant qu'il y aura des répercussions positives pour celles et ceux qui n'ont pas la capacité de se regrouper.

Être de la CSN, c'est vouloir participer au progrès social, économique et environnemental de la société québécoise.

**Un syndicat CSN, c'est tout ça...  
et beaucoup plus!**



# LE CHAÎNON: SYMBOLE DE LA CSN



Le chaînon exprime la solidarité et la force des liens unissant les travailleuses et les travailleurs membres de la CSN. Les trois maillons de ce chaînon représentent les formes de regroupement à l'intérieur de la CSN.

## 1. Un syndicat CSN Un syndicat autonome

Premier lieu de regroupement des travailleuses et des travailleurs, c'est au sein de leur syndicat que les membres adoptent leur projet de convention collective et prennent toutes les décisions concernant la vie syndicale.

Les syndicats CSN sont autonomes : c'est même une de leurs caractéristiques majeures. Cette autonomie leur assure de préserver leur capacité de déterminer leurs priorités, de mener leurs luttes et de prendre les décisions qu'ils estiment nécessaires.

Cette autonomie ne signifie pas l'isolement. En s'affiliant à la CSN, un syndicat choisit de s'associer à plusieurs autres groupes de travailleuses et de travailleurs, de respecter les décisions prises collectivement au sein de la confédération et de développer ainsi la solidarité.

## 2. La fédération

### Un lieu de solidarité et de mise en commun

À la CSN, les syndicats se regroupent aussi sur une base sectorielle ou professionnelle, en fédération. Il y en a huit. La fédération a comme rôle de mettre à la disposition des syndicats affiliés tous les services requis en matière de négociation et d'application des conventions collectives.

Les fédérations ont leurs propres instances, les conseils fédéraux, et tiennent des congrès d'orientation, tous les trois ans. Au cours de ceux-ci, elles adoptent une série de résolutions qui constitueront leur plan de travail triennal. Les fédérations défendent de grands dossiers sectoriels, développent des positions et participent, comme la CSN, aux commissions parlementaires en déposant des mémoires. Elles assument une responsabilité de représentation politique. Elles épaulent les travailleuses et les travailleurs dans des moments de crise au moyen de campagnes sectorielles. Elles appuient aussi les grandes campagnes nationales de la CSN.

Les fédérations constituent un important lieu de solidarité au sein du mouvement CSN.

#### LES FÉDÉRATIONS DE LA CSN

- CSN–Construction
- Fédération du commerce (FC–CSN)
- Fédération des employées et employés de services publics (FEESP–CSN)
- Fédération de l'industrie manufacturière (FIM–CSN)
- Fédération nationale des communications (FNC–CSN)
- Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ–CSN)
- Fédération des professionnelles (FP–CSN)
- Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN)

## 3. Le conseil central

### Un lieu de ralliement et un acteur politique important

La vie syndicale en région s'articule autour des conseils centraux. Il y en a 13 dans tout le Québec. Le conseil central réunit donc tous les syndicats CSN de son territoire.

Lieu privilégié pour développer la solidarité entre les syndicats dans la région, notamment lors des conflits, les conseils centraux sont appelés à intervenir sur des questions touchant leur région et sur des thématiques reliées aux campagnes de la CSN (8 mars, 1<sup>er</sup> mai, etc.).

Le conseil central est ainsi un lieu de débats et de concertation syndicale et populaire. Il est un pôle d'attraction dans chacune des régions. C'est là que s'organise et se manifeste la solidarité régionale. Les conseils centraux ont leurs propres instances, les assemblées générales, et tiennent des congrès d'orientation, tous les trois ans, pour définir leur plan de travail.

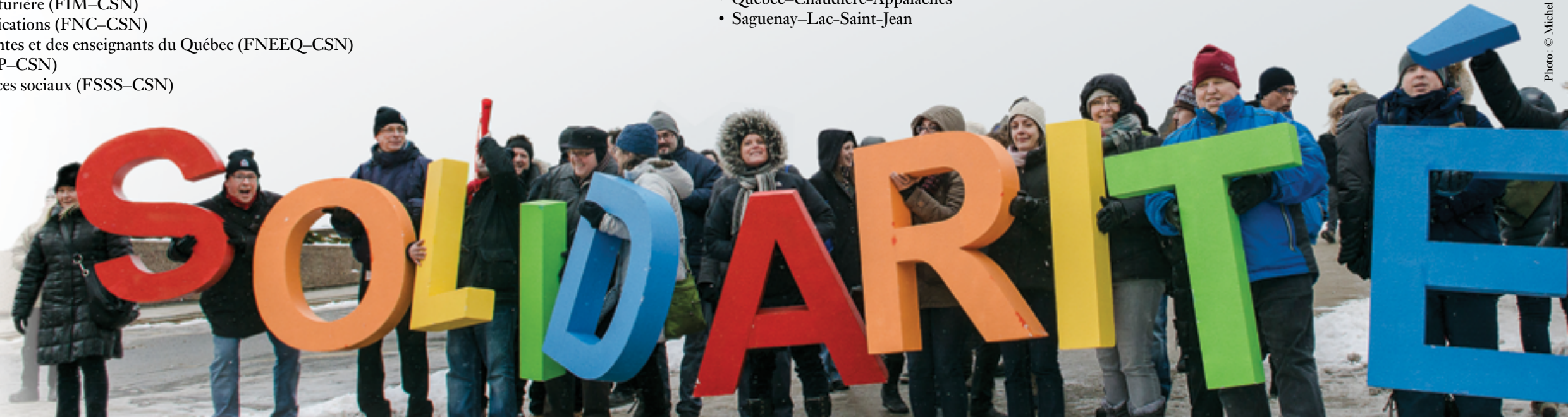
Le conseil central aide les travailleuses et les travailleurs à s'organiser en syndicat. Il dispense de la formation aux militantes et aux militants de ses syndicats sur des questions relatives à l'organisation de la vie syndicale, au rôle des membres des comités exécutifs et aux autres responsabilités syndicales comme la santé et la sécurité, l'information syndicale, la condition féminine, l'intégration des communautés culturelles, etc.

Les conseils centraux assument une responsabilité de représentation politique des intérêts des travailleuses et des travailleurs membres de syndicats CSN de la région en siégeant au sein de divers lieux de décisions sur plusieurs sujets à incidence économique ou sociale, tels les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les conférences régionales des élus.

#### LES CONSEILS CENTRAUX DE LA CSN

- Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- Bas-Saint-Laurent
- Cœur-du-Québec
- Côte-Nord
- Estrie
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Montérégie
- Montréal métropolitain
- Outaouais
- Québec–Chaudière–Appalaches
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

Ensemble, nous formons la CSN.



# LA CSN, D'HIER À AUJOURD'HUI

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a été fondée en septembre 1921. Elle avait alors un autre nom : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). À l'époque, le clergé exerçait une influence considérable au Québec. La CTCC se démarquait du courant syndical américain ; elle faisait la promotion d'un syndicalisme autonome.

C'est en 1960 que la CTCC se déconfectionnalise et change son nom pour devenir la CSN. Tout le Québec est en ébullition ; il sort de la période de la Grande Noirceur. Pour la toute jeune CSN, l'action syndicale doit transformer tous les aspects de la vie au travail : les salaires, la sécurité d'emploi, les régimes de retraite, mais aussi les conditions dangereuses, les discriminations de toutes sortes, la hiérarchie, les cadences exténuantes, l'arbitraire, le manque de formation, tout ce qui atteint les travailleuses et les travailleurs dans leur dignité. La CSN se bat pour le respect.

Depuis de nombreuses années, la CSN développe des solidarités internationales. Elle est affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI), créée en 2006 à la suite de la fusion de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT).

La CSN a participé à de nombreuses luttes pour améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de travailleuses et de travailleurs, de Québécoises et de Québécois.

## Elle a milité pour :

	LA LOI DES RELATIONS OUVRIÈRES (PREMIER CODE DU TRAVAIL)		LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE
LA LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE		LA LOI PERMETTANT DE PERCEVOIR LES COTISATIONS SYNDICALES À LA SOURCE (FORMULE RAND)	LA LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE
	LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL		LA RÉFORME DU RÉSEAU PUBLIC DE L'ÉDUCATION
	LA SYNDICALISATION DES TRAVAILLEUSES EN GARDERIE ET PLUS RÉCEMMENT DE CELLES QUI ŒUVRENT EN MILIEU FAMILIAL, APRÈS UNE LONGUE CONTESTATION JURIDIQUE	LA MISE EN PLACE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)	
		LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET SON APPLICATION DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL	

Photographies  
1: Archives CSN  
2: © Lyle Stewart  
3 et 4: © Michel Giroux



## Des luttes se poursuivent notamment pour :

- L'amélioration du régime d'assurance-emploi et l'instauration d'une loi anti-briseurs de grève au fédéral ;
- La modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail du Québec ;
- La libre négociation pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs ;
- L'accès à un régime de santé public, universel et gratuit ;
- La reconnaissance de l'éducation comme véritable priorité nationale ;
- La préservation des services publics et des programmes sociaux ;
- La protection du français, langue de travail ;
- Le droit à la liberté d'expression et d'information ;
- La prévention en santé et en sécurité du travail ;
- Le droit à un revenu décent tout au long de la vie ;
- Le développement des secteurs manufacturier et forestier ;
- La mise en place d'une véritable politique de développement durable.

La CSN d'aujourd'hui soutient avec autant de conviction la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vie de ses membres. Elle milite pour obtenir des politiques sociales, culturelles, économiques et environnementales visant à enrichir la vie en société et pour en faire profiter l'ensemble de la population.

La CSN est toujours partie prenante lors des débats et des luttes populaires pour une société plus juste, plus égalitaire, plus démocratique, que ce soit concernant le droit à la syndicalisation, ceux de s'associer et de négocier librement, ou encore l'égalité des femmes sur le marché du travail, l'équité salariale dans le secteur privé ou la fin de toute discrimination.

## La CSN est une organisation démocratique, libre et progressiste.

# LE SYNDICALISME À LA MANIÈRE CSN

## J'Y CROIS.

Le 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN, tenu en mai 2014, avait pour thème J'Y CROIS. De congrès en congrès, plusieurs résolutions sont adoptées. L'ensemble de ces engagements guide toujours nos actions et continuera de le faire. Les propositions présentées au 64<sup>e</sup> Congrès étaient regroupées en deux thèmes, travail et emploi puis syndicalisme et rapport de force. Elles étaient centrées sur l'action et le renforcement de notre capacité à infléchir le cours des choses au travail, en négociation, en syndicalisation et dans la sphère politique.

Vous trouverez toutes les propositions adoptées par le 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN et le conseil fédéral des 11 et 12 juin 2014 à [congres2014.csn.qc.ca/propositions](http://congres2014.csn.qc.ca/propositions).

## Engagements du 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN

### TRAVAIL ET EMPLOI

**Dans le premier bloc de propositions, la sécurité du revenu tout au long de la vie, la sous-traitance, la qualité du travail ainsi que l'intervention syndicale en environnement dans les milieux de travail figurent parmi les sujets qui ont été traités. À la suite de discussions fructueuses, les délégués ont voté diverses résolutions.**

#### 1 — SÉCURISER LE REVENU TOUT AU LONG DE LA VIE

- Revendiquer une modernisation et un élargissement de la couverture des lois du travail et de la protection sociale pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs;
- Réclamer une réforme de la Loi sur les normes du travail visant notamment les disparités de traitement selon le statut d'emploi et des mesures pour concilier le travail, la vie personnelle, la famille et les études;
- Développer une vision intégrée de la sécurité du revenu tout au long de la vie adaptée aux nouvelles réalités du travail;
- Contribuer à faire avancer la réflexion sur le projet de revenu de citoyenneté pour lutter contre la précarisation de l'emploi et l'effritement de l'assurance-emploi.



## 64<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA CSN



Photo: © Clément Allard

#### 2 — PROTÉGER LES EMPLOIS

- Faire de la lutte contre la sous-traitance, la privatisation des services publics et le recours aux agences de placement de personnel une priorité;
- Développer, à cet égard, un cadre stratégique de négociation;
- Exercer une pression sur le gouvernement québécois afin qu'il adopte un cadre législatif pour ces agences.

#### 3 — AGIR SUR LA QUALITÉ DU TRAVAIL

- Suivre l'évolution des différentes formes d'organisation du travail et des modes de gestion;
- Documenter les conditions d'exercice du travail qui ont des effets sur la qualité du travail et la santé psychologique;
- Élaborer des outils de sensibilisation et formuler des revendications conséquentes;
- Soutenir les réseaux d'entraide dans les milieux de travail.

#### 4 — ÉCOLOGISER LES EMPLOIS

- Inciter les syndicats à prendre l'offensive dans leurs milieux de travail et les soutenir;
- Effectuer un suivi des lois et des règlements qui interpellent la responsabilité des entreprises et des municipalités et qui ont des incidences sur les milieux de travail, les secteurs d'activité économique et le développement régional;
- Développer un plan d'action syndical pour rendre les milieux de travail plus écologiques.

### SYNDICALISME ET RAPPORT DE FORCE

**Dans le second bloc, le syndicalisme et notre rapport de force ont été traités au regard des défis entourant la négociation, la syndicalisation et la démocratie syndicale. Une série de propositions ont été adoptées par les congressistes pour prendre l'offensive.**

#### 5 — CONTRER L'OFFENSIVE ANTI-OUVRIÈRE ET ANTISYNDICALE AU CANADA

- Développer et consolider des alliances dans l'ensemble du Canada et du Québec pour lutter contre les politiques d'austérité et les mesures anti-ouvrières.

#### 6 — AMÉLIORER NOTRE RAPPORT DE FORCE EN NEGOCIATION

- Appuyer les syndicats dans la réalisation d'une analyse détaillée de leur situation interne, du contexte et de l'environnement économique, de l'entreprise ainsi que des appuis et des alliances possibles et pertinents à établir;
- Poursuivre la mise en œuvre et la consolidation de négociations regroupées ou coordonnées;
- S'associer aux autres organisations syndicales québécoises pour la tenue d'États généraux sur le syndicalisme.

#### 7 — MODERNISER LES DISPOSITIONS ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

- Intervenir pour modifier le Code du travail du Québec afin qu'il reflète la réalité actuelle du monde du travail et de rétablir l'équilibre dans le rapport de force des syndiqué-es avec les employeurs;
- Revendiquer des dispositions anti-briseurs de grève dans le Code canadien du travail.

#### 8 — PRENDRE L'OFFENSIVE EN SYNDICALISATION

- Au cours des six prochaines années, se mobiliser et développer un plan stratégique;
- Mener une campagne de valorisation et d'éducation sur le syndicalisme.

#### 9 — DÉFENDRE ET SOUTENIR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS ATYPIQUES ET PRÉCAIRES

- Développer des partenariats avec des groupes de défense des non-syndiqué-es et des groupes engagés dans le soutien de personnes vivant des situations spécifiques sur le marché du travail.

#### 10 — ÉLARGIR L'ADHÉSION À LA CSN

- Lancer un projet pilote de regroupement sur une base régionale ou professionnelle permettant à des travailleurs qui ne sont pas syndiqués d'adhérer à la CSN sur une base individuelle.

#### 11 — REDYNAMISER LA VIE SYNDICALE

- Développer une plateforme de communication (site Web, page Facebook, forums de discussions) et des outils de formation et de prise en charge sur l'utilisation des médias sociaux pour les intégrer dans les communications avec les membres;
- Favoriser et augmenter les échanges entre les dirigeantes et dirigeants des syndicats et les membres, et se donner des objectifs ambitieux de participation aux diverses étapes menant au renouvellement ou à la négociation de la convention collective.

# LA CSN: UN MOUVEMENT

La CSN, c'est l'union, dans un même mouvement, des syndicats, des fédérations et des conseils centraux. Cette union a pour but de donner une orientation commune à l'action syndicale afin de la renforcer et ainsi augmenter notre rapport de force.

## Des instances démocratiques

La CSN s'est aussi donné des instances démocratiques pour voir à la bonne marche de la centrale syndicale: le congrès, le comité exécutif, le conseil confédéral et le bureau confédéral.

Le congrès est l'autorité suprême de la CSN. Il a lieu tous les trois ans. Plus de 2000 délégué-es provenant des syndicats, des fédérations et des conseils centraux procèdent alors à l'élection du comité exécutif de la CSN, adoptent le budget et définissent les orientations politiques et syndicales.

Entre les congrès, c'est le comité exécutif qui assume la direction de la confédération et voit à l'application des mandats votés par les différentes instances. Il comprend six postes: la présidence, le secrétariat général, la trésorerie et trois vice-présidences. Lors du 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN ont été élus, dans le même ordre, Jacques Létourneau, Jean Lortie, Pierre Patry, Francine Lévesque, Jean Lacharité et Véronique De Sève.

Le conseil confédéral, qui réunit quatre fois par année plus de 200 délégué-es, est la plus haute instance entre les congrès. C'est là que se prennent les décisions d'orientation du mouvement.

Avec sa cinquantaine de délégué-es, le bureau confédéral assume la gestion administrative de la CSN.

## Les comités confédéraux et les groupes de travail

Le congrès de la CSN a mis sur pied différents comités confédéraux et groupes de travail afin d'étudier certaines questions importantes et de mettre en application des résolutions votées par le congrès ou le conseil confédéral.

### LE COMITÉ CONFÉDÉRAL DE SANTÉ ET SÉCURITÉ <sup>4</sup>

Ce comité propose des stratégies d'intervention et d'action en santé et en sécurité pour que notre intégrité physique ne soit pas menacée par nos conditions de travail et l'environnement dans lequel nous évoluons. Le comité analyse, entre autres, les législations et les réglementations concernant la santé et la sécurité au travail; il conseille la CSN à cet égard.

### LE COMITÉ CONFÉDÉRAL SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES ET RACIALES <sup>5</sup>

Ce comité a le mandat d'agir et de conseiller la CSN sur les relations interculturelles et raciales ainsi que sur l'immigration afin de favoriser les rapprochements, notamment en faisant connaître l'apport des communautés culturelles à l'histoire et à la société québécoise.

### LE COMITÉ NATIONAL DE LA CONDITION FÉMININE <sup>3</sup>

Le mandat du comité consiste à soutenir les militantes engagées dans la cause des femmes. Il diffuse des rapports, suscite la formation de comités de condition féminine dans les syndicats, les fédérations et les conseils centraux. Le comité s'assure que la CSN contribue et participe à la lutte des femmes en diffusant de l'information ainsi qu'en entreprenant des luttes sur les revendications particulières des femmes.

### LE COMITÉ NATIONAL DES JEUNES <sup>6</sup>

Le comité national des jeunes a pour mandat principal de conseiller la CSN sur les matières relatives à la jeunesse et d'être l'ambassadeur de la CSN auprès des jeunes. Le comité se préoccupe aussi de formation, de promotion du syndicalisme et des conditions pour favoriser la relève syndicale.

### LE COMITÉ CONFÉDÉRAL DES LGBT <sup>2</sup>

Ce comité diffuse de l'information sur les réalités que vivent les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres. Son rôle consiste à proposer des mesures concrètes qui visent à éliminer toutes les formes de discrimination dont elles et ils sont victimes.

**LE COMITÉ CONFÉDÉRAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE** Ce comité a pour mandat de conseiller la CSN sur les dossiers touchant l'environnement et le développement durable.

### LES GROUPES DE TRAVAIL

Le comité exécutif peut aussi mettre sur pied des groupes de travail. Il en existe actuellement sur la santé et les services sociaux, l'éducation et les services de garde à l'enfance, le commerce équitable et la consommation responsable ainsi que sur les réalités autochtones.



Photographies  
Au micro: © Clément Allard  
1, 3 et 4: © Michel Giroux  
2: © Clément Allard  
5: © Pascal Rathé  
6: © Normand Blouin



# LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE (FDP)

## Un outil de solidarité

Depuis 1952, le FDP est un outil de solidarité, un instrument de lutte «à la manière CSN». Il s'agit d'une caisse confédérale alimentée par une cotisation de tous les syndicats affiliés à la CSN.

Ce geste hautement solidaire contribue à assurer le versement de prestations aux travailleuses et aux travailleurs en conflit, à soutenir les militantes et les militants congédiés ou suspendus à cause de leurs activités syndicales.

Il sert aussi à appuyer des politiques sociales en matière de santé et de services sociaux, d'éducation, de santé et de sécurité au travail, de lutte des femmes, de lutte à la pauvreté et plus encore. Ce fonds de secours est devenu l'outil économique indispensable des luttes collectives permettant aux syndicats CSN et à leurs membres de faire connaître leurs positions et d'entreprendre les moyens d'action nécessaires pour gagner leurs batailles et, ainsi, mener à terme leurs revendications. La majorité des syndicats règlent leur convention collective sans conflit de travail.

# LES MEILLEURS SERVICES SONT CEUX QU'OFFRE LA CSN

À la CSN, la cotisation syndicale donne accès à une multitude de services inégalés. En plus des conseillères et des conseillers affectés à la négociation et à la vie syndicale provenant des fédérations, la CSN offre aux syndicats et aux membres des services diversifiés qu'aucune autre organisation n'est en mesure de fournir.

## En voici quelques-uns :

- Des conseillères et des conseillers syndicaux spécialisés en défense des accidenté-es du travail, en assurance-emploi et en condition féminine (congés de maternité, équité salariale, etc.);
- Des avocates et des avocats pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs;
- Une actuaire pour analyser et bâtir des régimes de retraite;
- Des conseillères et des conseillers qui offrent des formations sur tous les aspects du syndicalisme, de la santé et de la sécurité à la tenue de livres pour les trésorières et les trésoriers, en passant par l'information et le journal syndical;
- Des comptables qui aident les syndicats à produire des états financiers transparents;
- Des économistes pour réaliser des études de secteur et faciliter l'élaboration de demandes salariales;
- Des ingénieur-es industriels, des professionnel-les en santé mentale et des ergonomes pour fournir des expertises sur les conditions et les lieux de travail et pour apporter des correctifs (équipements, postures de travail, épuisement professionnel, harcèlement au travail, sécurité, etc.);
- Des conseillères et des conseillers en communication pour faire connaître les revendications dans les médias;
- Des conseillers en mobilisation pour soutenir les membres en négociation ou en conflit;
- Des conseillers en syndicalisation qui appuient les travailleuses et les travailleurs qui veulent se syndiquer à la CSN.

Le tout soutenu par un personnel d'appui sur tous les plans (secrétariat, imprimerie, etc.)

**EN ADHÉRANT À LA CSN, LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS SE DONNENT DE VÉRITABLES MOYENS POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE!**

Photographies  
1 et 18: © Normand Blouin  
2, 3, 5, 7, 8, 10, 12 à 16: © Michel Giroux  
4 et 17: © François Forget  
6: © Jocelyn Landry  
11: © Clément Allard





# EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE PRINCIPLE

**La CSN** est une organisation syndicale démocratique et ouverte. À tous les niveaux, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats.

**La CSN** fait toute la place à l'expression des opinions; elle valorise le ralliement aux décisions, une fois que le processus démocratique y menant a été conduit à terme.

**La CSN** place la personne humaine au premier rang de ses préoccupations, tant au plan de son action que de son idéologie.

**La CSN** considère que dans une société démocratique, le syndicalisme est l'instrument de libération des travailleuses et des travailleurs.

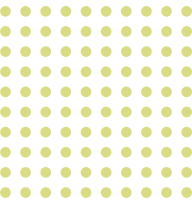
**Le syndicalisme** demeure l'un des principaux piliers sans lesquels une démocratie vigoureuse ne saurait être assurée.

**La CSN** croit que seul un régime démocratique peut permettre le véritable épanouissement des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions: sociale, économique, environnementale, politique et culturelle.

**La CSN** lutte de toutes les manières pour que les droits individuels et collectifs soient respectés intégralement.

**La CSN** combat toutes les formes de discrimination identifiées dans les chartes auxquelles elle apporte son adhésion.

**La CSN** compte que cette Déclaration de principe constitue une source d'inspiration pour les travailleuses et les travailleurs. Il importe en effet de prendre conscience qu'en changeant les choses au quotidien, dans nos milieux de travail, et en s'activant à leur transformation par notre action syndicale, nous contribuons, dans les faits et durablement, à changer la vie!



Production  
Service des communications  
de la CSN  
Conception de couverture  
Akufen  
Photographies de couverture  
Akufen  
Conception graphique  
France Tardif design  
Impression  
Graphiscan

Dépôt légal  
BANQ 2014  
BAC 2014  
Novembre 2014  
csn.qc.ca